FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 25 novembre 2015

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 12 novembre 2015

Approuvé lors de la séance du 25 novembre 2015

Membres présents :
Mesdames Audrey BECQUART, Eléonore CADOU, Marceline DUCROCQ-GRONDIN
Messieurs Dominique LEPELLEY, Romain OLLARD, Alexis PARMENTIER
Membres représentés :
Madame Julie DUPONT-LASALLE
Messieurs Mathieu MAISONNEUVE, Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP, Jean-Yves ROCHOUX

Assistent à la séance :
Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
Monsieur François HERMET, vice Doyen économie
Monsieur Romain OLLARD, vice Doyen droit
Monsieur François CAFARELLI,
Mesdames Delphine CONNES, Emmanuelle VITTE.

La séance est ouverte à 10H50 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1er OCTOBRE 2015.

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal du Conseil de Faculté du 1er octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE RENDU DE L'EQUIPE DECANALE.

M. Le doyen fait un résumé de la conférence des doyens de Droit à laquelle il a assisté début novembre :

- Les filières sous tension : ce sont le Droit, la Santé, les STAPS et la Psychologie. Ce sont les filières où les effectifs augmentent le plus, sans création de postes supplémentaires. Les solutions trouvées par les universités consistent à opérer des redéploiements internes au bénéfice de ces filières.
- La sélection en master : si les retours des tribunaux étaient jusqu'à présent plutôt favorables au maintien de la sélection, les dernières décisions ont été au bénéfice des étudiants requérants. Le ministère cherche toujours des solutions pour permettre le maintien de la sélection à l'entrée du M2.
- L'agrégation externe de droit : Le nombre de postes mis au concours selon l'article 46 est égal à 50% du nombre de postes mis à l'agrégation externe. Cette règle de contingentement pose problème car les universités mettent de moins en moins de postes à l'agrégation, ce qui mécaniquement fait chuter le nombre des postes possibles en 46.

  Le débat actuel porte sur la levée ou non du contingentement. A l'heure actuelle, seuls 21 postes ont été publiés à l'agrégation externe de droit public, mais les publications se poursuivent.

- La fête du droit : c'est un ensemble de manifestations organisées entre le 23 et le 26 mars 2016 au sein des facultés de droit. Pratiquement toutes sont engagées dans cette manifestation. Le thème retenu cette année est le droit et l'humour.

Romain Ollard est chargé de suivre ce dossier. Plusieurs idées sont déjà à l'étude, notamment la sélection des juristes de la diagonale des juristes pourrait se faire dans ce cadre. Des doctorants réfléchissent à un colloque sur le thème du système constitutionnel de Star Wars.

- APB : le bilan établi par le ministère est mitigé. Des évolutions sont à l'étude. Le ministère souhaite mettre fin à toute forme de sélection à l'entrée à l'université.

3. MODIFICATION DU CALENDRIER PEDAGOGIQUE DU MASTER 1 ECONOMIE.

En master 1 les étudiants doivent réaliser un stage obligatoire. Pour concilier les besoins des entreprises, les enseignements et les examens, il est proposé d'avancer les cours et les examens au mois de mars, pour laisser ensuite deux mois aux étudiants avant les soutenances et délibérations de session 1.

Certains membres s'inquiètent quant à l'éventualité d'un cyclone qui rendrait l'application du calendrier difficile. Le doyen précise qu'il s'agit d'un calendrier dérogatoire pour 2015-2016 et qu'une solution plus fiable sera trouvée pour l'année prochaine.

La modification du calendrier pédagogique du Master 1 Economie est votée à l'unanimité.

4. PROJET VOLTAIRE : PRESENTATION DE LA CONVENTION ET TARIFS.

M. Freddy Huet est le porteur de ce projet initié par Thierry Brugnon. Il s'agit de proposer en auto-formation aux étudiants de la FDE, une préparation en vue du passage de la certification Voltaire, gage d'une qualité d'expression écrite en français reconnue.

Une convention entre l'université et la société Woonoz a déjà été présentée en conseil de faculté. Il s'agit aujourd'hui de valider le tarif étudiant, 35 euros, qui permettrait d'autofinancer le projet et si nous avons suffisamment de participants d'avoir un léger fonds de roulement pour faire fonctionner l'opération. Après sondage informel, environ 80 étudiants seraient intéressés a minima.

Cette formation pourrait également être proposée, via la direction de l'établissement, aux personnels de l'établissement qui souhaiteraient obtenir la certification.

Vote du tarif étudiant à 35 euros à l'unanimité.

5. DEMANDE DE MODERATION DU CANAL DE DIFFUSION EXPRESSION LIBRE.

Le Conseil de Faculté de l'UFR Droit et Economie demande la mise en place d'une modération de la liste Expression Libre, afin que soient préservés le droit des personnes et des institutions, la réputation de l'UFR Droit et Economie, et au-delà, celle de l'Université de La Réunion à laquelle elle appartient.

Cette motion est votée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES.

1- Romain Ollard s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de l'évaluation des enseignements, rendue obligatoire dans le cadre des habilitations de diplômes.

Il est demandé à ce que cette question soit débattue en réunions de départements et présentée lors d'un conseil de faculté en fin de semestre 2 pour une mise en œuvre en 2016-2017. L'établissement devra également s'investir dans la mise en œuvre.

2- Amélioration des conditions de travail des enseignants-chercheurs : les toilettes ne comportent pas de miroirs ni de balayettes. Une commande sera effectuée sur le budget 2016.

3- Gestion des examens : M. Le Doyen rappelle les consignes pour éviter au maximum les fraudes : suppression des sacs, trousses, portables. Etablissement de pv en cas de constat de fraude ou tentative de fraude, bavardage, etc.
Il est relevé que faute de téléphone portable, les étudiants demandent l'heure régulièrement. Il sera acheté des grandes horloges pour les amphithéâtres D1 et D2. Pour le Tampon, une demande sera effectuée auprès du Directeur du site du Tampon.

4- Gestion des examens : un tableau récapitulatif des besoins en surveillance sera transmis à l'ensemble des collègues enseignants par souci de transparence. Les attributions de surveillance sont réalisées de façon équitable.
L'utilisation du lecteur optique, lourde en termes de mise en œuvre, est abandonnée.

5- Gestion des stages : la délibération n°2015-75 du CA du 8 octobre 2015 précise que chaque encadrant peut suivre au maximum 16 stagiaires. Certains enseignants ont plus de 16 stagiaires ce qui pourrait poser problème. Pour information le taux d'encadrement en Droit M1+M2 est de 4.5 stagiaires / EC. En économie il est de 3.75.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 12H50.

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de Séance

Le Doyen ,
Jean-Marc RIZZO